

## Élections du 15 mars 2011:

## FO défend tous les personnels public/privé des ARS

## FO se bat pour le service public de santé

Dès l'origine, Force Ouvrière a condamné et combattu la Révision générale des politiques publiques (RGPP) qui s'applique à l'État et à la Sécurité Sociale, donc aux ARS (sous le nom de CPOM).

FO a également combattu la loi hôpital patients santé territoires et la création des ARS, qui consacrent une étatisation régionalisée des régimes d'assurance maladie avec la mise en place de «préfets sanitaires».

Éléments d'une politique d'austérité et idéologique, ces réformes visent:

- ✓ à sortir les agents des garanties et protections de leurs statuts de la fonction publique et de leurs Conventions Collectives Nationales;
- ✓ un démantèlement et une privatisation des services publics et de la fonction publique;
- ✓ à gérer l'hôpital public comme une entreprise privée, et à rentabiliser la santé au détriment des malades et des agents hospitaliers;
- ✓ une remise en cause du maillage et une désertification territoriale des services publics et de leurs personnels, notamment avec la suppression programmée du département et celle déjà effective de nom-

breux services (DDASS, centres de soins et hôpitaux,...);

✓ une transformation du service public, gratuit et solidaire, en services payants aux «usagers-clients» et ainsi au passage de l'égalité républicaine pour chaque citoyen à une inégalité généralisée en fonction des ressources du client.

Comme les autres services publics, les ARS subissent des suppressions de moyens et d'effectifs ce qui conduit à des réductions de missions par rapport à celles exercées antérieurement par les DDASS, les DRASS et les organismes de Sécurité Sociale.

FO exige l'arrêt de la RGPP et de la mesure du non renouvellement d'un agent sur deux partants en retraite dans les ARS et plus globalement dans tous les services de l'Etat et les organismes de sécurité sociale.

FO exige des moyens supplémentaires dans chaque ARS, en particulier pour le fonctionnement et l'amélioration des conditions de travail. FO revendique que l'État verse aux ARS l'intégralité des budgets dus.

Les représentants FO dans les ARS se mobilisent, ensemble, pour l'aboutissement des revendications de tous les personnels du public et du privé. Au niveau national, FO défend tous les agents des ARS au sein des instances nationales de l'État (y compris CTPM du ministère de la Santé) et de la Sécurité Sociale, et en particulier de la «Commission Nationale de Concertation» dont la future composition sera issue des résultats du scrutin du 15 mars 2011.

Les représentants FO dans les ARS revendiquent:

- ✓ la défense du statut général, des statuts particuliers, de la gestion des agents contractuels et des Conventions Collectives Nationales, de leurs avenants passés et à venir;
- ✓ le maintien pour chaque agent, selon ses origines (État ou sécurité sociale) de ses droits antérieurs, notamment en termes d'action sociale, de mutuelles, de restauration collective, etc;
- ✓ la préservation des missions de service public et d'expertise ainsi que la défense de structures territoriales de l'ARS dans chaque département L'opposition aux mutualisations, à la centralisation au siège de l'ARS, à l'éclatement des services (Services supports, Santé Environnement, etc);

erefus de mobilités fonctionnelles ou géographiques imposées aux agents; l'amélioration des conditions de travail (notamment du fait des déménagements imposés), d'hygiène et de sécurité et d'aménagements des bureaux; une organisation du travail respectueuse des personnels et s'alignant sur les plus favorables entre celles des anciens services organisant l'ARS (astreintes, horaires de travail, ouverture des locaux au public): autant de revendications pour lutter contre la souffrance au travail.

L'enjeu des élections du 15 mars 2011 est principalement celui du maintien et de l'amélioration des droits dont bénéficie chaque agent, fonctionnaire de l'État, contractuel de droit public ou agent de la Sécurité Sociale (employé, cadre ou praticien-conseils) selon son organisme d'origine et dans le respect de son statut et de sa Convention Collective Nationale.

Au niveau de chaque ARS, les personnels ont besoin de représentants organisés, solidaires, issus de l'État et de la Sécurité sociale, actifs et vigilants. Ils peuvent tous compter sur les militants de Force Ouvrière pour les défendre et revendiquer en faveur de leurs droits et de leurs intérêts.



LE 15 MARS 2011, PENSEZ À VOUS: VOTEZ ET FAITES VOTER FORCE OUVRIÈRE!

Jean-Claude Mailly

Secrétaire Général de Force Ouvrière